POSITION PAPER DU MAEJT ET ENDA JEUNESSE ACTION

"De la Participation au protagonisme des enfants"

Le concept de participation des enfants fait l'objet de discussions depuis plusieurs décennies. Cependant, il est urgent de changer de paradigme et de permettre aux enfants de mener leurs propres efforts de participation, avec l'aide et les conseils des adultes.

ENFANTS - MAEJT

Prélude



Depuis quelques années, des acteurs engagés pour une concrétisation effective des droits et du bien-être des enfants en Afrique soutiennent et facilitent la réalisation d'actions de développement et d'amélioration de la vie de ceux-ci avec la participation des enfants eux-mêmes. Contrairement à ce qui se passait il y a vingt, trente ans, où le concept de participation des enfants se limitait aux déclarations ou positions contradictoires lors des réunions et des conférences organisées par les institutions et les gouvernements.

Aujourd'hui, le mot "participation" est fréquemment utilisé et les acteurs cherchent des moyens d'impliquer les enfants dans les processus de prise de décisions.

Fondements Juridiques de la Participation des enfants

Dans de nombreux pays, à l'échelle africaine et mondiale, des lois, des politiques et des cadres nationaux traitent de la participation des enfants pour garantir la contribution des enfants aux processus de prises de décisions sur les questions qui les concernent, notamment :

La Convention des Droits de l'Enfant (CDE) des Nations Unies :

Dans son article 12, al.1 concerne le droit d'exprimer sa propre opinion, l'article 13 sur la liberté d'expression, la « liberté de recherche, de recevoir et de répandre des informations, ... ». et L'article 15 de la CDE stipule que « les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique ».

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) de l'Union Africaine :

Dans son article 4, stipule que toute action concernant un enfant doit prendre en considération, avant tout, son intérêt. La prise en considération de l'intérêt supérieur des enfants, implique qu'ils aient droit à être écoutés et le droit à la liberté d'expression (article 7). L'article 8 de la CADBE offre à l'enfant le droit à la liberté d'association ainsi que le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9).

Dans le ***Cadre stratégique de la CEDEAO pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfant qui couvre la période 2018-2030****, la participation est l'un des dix engagements renforçant le partenariat, le travail en réseau, et la collaboration entre enfants et jeunes. De même,* ***la Feuille de route de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au mariage des enfants souligne le rôle des enfants mêmes dans la lutte contre ce fléau.***

Tout cela est en lien avec ***l'aspiration 10 de l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique*** *: Le point de vue des enfants africains compte.[1]*

Ces instruments juridiques, traités nationaux et internationaux conférent aux enfants en tant qu'individu ou en groupe associatif à l'instar du réseau des enfants et jeunes en situation de travail appelé MAEJT une légitimité de défendre leurs intérêts et de demander des comptes auprès des décideurs et détenteurs d'obligations.

La participation est donc consacrée comme un droit fondamental pour l'enfant mais aussi un des principes généraux qui guident la mise en œuvre de tous les droits de l'enfant.

[1] Comité Africain des Experts sur les droits et le bien-être des enfants, Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique, pages 58-59.

*Mais « **l'obligation de la participation** » des enfants puise-t-elle sa source exclusivement dans les conventions et textes de lois. De l'expérience de ceux qui travaillent aux côtés des enfants ou en leur faveur, la répétition des échecs des actions assistancielles force la recherche de la participation effective des enfants. Car les enfants en Afrique constituent la majorité constante et active de la population.*

Culturellement, ils sont en position de « respect » vis-à-vis des générations plus âgées, mais leur poids démographique dans un contexte difficile les oblige à jouer un rôle économique, social, voire « politique » dans les tensions qui secouent le continent. .



Qu'elle soit jugée bonne ou mauvaise selon les initiatives, la participation des enfants est une donnée de base en Afrique. Et dans ce cas il est légitime de se demander, entre l'adulte et l'enfant qui participe à l'action de l'autre. L'autre argument qui fonde la participation de l'enfant reste le fait qu'on attend de l'enfant qu'il joue des rôles importants à l'âge adulte. Sa participation à des processus qui l'engagent individuellement ou collectivement au niveau sociétal contribue à sa responsabilisation.

La participation de l'enfant demeure donc un processus d'apprentissage à la responsabilité.

En 1994, les Enfants et Jeunes Travailleurs (EJT) réunis en Assemblée Générale pour la 1ère fois à Bouaké, inspirés par leur vécu, ont identifié les 12 droits qui illustrent parfaitement une image d'exécution de la CDE et la CADBE. (Cf. jeuda 104, 12 droits des EJT). Nous y trouvons le Droit à être écouté et le Droit à s'exprimer et à s'organiser qui permettent aux enfants travailleurs de rendre vivant ce qui reste pour les adultes un concept « la participation ».

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la promotion des droits et de la participation des enfants, des défis et des disparités subsistent. Toutefois, le contexte culturel reste un obstacle important à la réalisation de cet objectif. Le MAEJT soutenu par Enda Jeunesse Action, en collaboration avec ses partenaires, a récemment chargé deux consultants d'étudier et d'explorer la systématisation de cette participation des enfants et les défis qui y sont associés dans les régions d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Centre, en particulier au niveau du MAEJT et d'autres institutions qui travaillent avec les enfants ou sont en contact avec eux.

Des freins à la participation de l'enfant.

Des facteurs tels que les normes culturelles, les conditions socio-économiques et les ressources limitées peuvent entraver la participation effective des enfants.

a) Agenda politique

Malgré le fait que dans plusieurs pays le droit à la participation soit pleinement reconnu dans la législation, sa réalisation n'est pas incluse dans les dispositions pratiques ; [2]

Il reste une panoplie de difficultés liées principalement à la bureaucratie, au manque de volonté politique et à une certaine peur de partager le pouvoir avec les détenteurs de droits. Même au niveau local, la participation n'est pas encore une pratique entrée dans les mœurs :

> *« Il est difficile d'avoir un rendez-vous avec un politicien... Ils voyagent toujours. Selon mon point de vue, ils pensent plus à eux-mêmes qu'à nous ! ».*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

[2] Plan, the Concerned for working children, Unicef, World Vision, Save the Children, 2014, A Toolkit for Monitoring and Evaluating Children's Participation - n. 1 Introduction, pages 6-7.

Il n'y a pas d'espaces et procès systémiques d'échange démocratique entre citoyens enfants, jeunes et preneurs de décisions adultes.[3]

Même quand des expériences de participation sont organisées, il n'est pas évident que les opinions des enfants soient prises en compte de façon sérieuse.



> *« Même les Plans Participatifs de Développement se font sans avoir le point de vue des enfants... Les autorités n'intègrent pas les enfants dans cette prise de décision, par exemple où construire une école... ».*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

[3] Plusieurs sources, par example Save the Children South Africa, 2018, National Child Participation framework.

b) Facteurs culturels et comportementaux

« Nous sommes graduellement discriminé-e-s… Les parents ne nous donnent pas le privilège de nous s'exprimer ».[4]

Les enfants ont fréquemment mentionné la présence de barrières invisibles, dans des contextes locaux où l'idée que l'enfant ne doit pas parler quand il y a des adultes reste très suivie.

Les adultes peuvent s'imaginer que les enfants ne sont pas intéressés, ni capables d'exercer certains types de responsabilités,[5]

> *« Même quand tu es avec ta mère et elle t'enseigne à cuisiner, elle te dit : regarde, ne pose pas trop de questions… L'observation est prédominante dans notre culture… »*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

[4] Boy, FGD n. 6, Libéria.
[5] The African Child Policy Forum, 2015, A study on child participation in Eastern Africa, page 45.

c) Poids du genre

Le « poids » du genre commence par le manque d'autonomisation à la maison, et bien sûr continue avec l'absence des femmes au niveau de la gestion politique et économique.

Les normes culturelles et patriarcales tendent à reléguer la femme au second plan et à ne pas lui ouvrir des espaces et des rôles dans la vie publique.

> *« C'est surtout pour les filles… Elles ne se sentent pas à l'aise quand elles parlent, même si elles ont de bonnes idées »*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

d) « Dichotomie » adultes/enfants

Dans cette catégorie de barrières, il y a les facteurs qui empêchent la réalisation du droit à la participation à cause de la même structure sociétale, et de la réticence « naturelle » des adultes, qui ne considèrent pas les enfants comme des interlocuteurs au même pied d'égalité :

([les enfants] « ne sont pas suffisamment mûrs jusqu'à 18 ans – disent les adultes…»),[6] et n'ont pas les capacités et l'habitude de prendre part à des initiatives de participation de l'enfant. Les adultes ne veulent pas partager leur espace de pouvoir avec les enfants, surtout s'ils s'attendent à des opinions avec lesquelles ils ne seront pas d'accord.

> « Briser les barrières est difficile ! Ils ont peur de nous, parce que nous faisons le plaidoyer pour nos droits ! ».
>
> **ENFANTS – MAEJT**

[6] Homme, Entretien n. 4.

e) Défaut de continuité et d'harmonisation

La participation ne devrait pas être l'affaire isolée de quelques projets de coopération ou d'aide humanitaire, mais elle devrait être bien plus transversale.

La logique même de l'architecture de la coopération internationale et de l'aide humanitaire est un obstacle à la réalisation de la participation de l'enfant, là où les projets sont discontinus, ont des limites précises en termes de temps et de ressources disponibles,[7] et doivent obéir aux priorités établies par les bailleurs.[8]

Et quand plusieurs partenaires essaient de s'engager avec les mêmes enfants à travers différents projets, cela peut aussi conduire vers une certaine « fatigue de la participation ».[9]

> *« Participation n'est pas faire faire aux enfants quelque chose... On monte les projets, après on vient, on crée un club, on quitte, c'est tout... »*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

> *« Chaque organisation et entité ont leurs propres procédures... le résultat est que le processus de la participation est fragmenté dans la région... »*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

[7] Save the Children, 2009, Putting children at the center - A practical guide to children's participation, page 23.
[8] The Alliance, 2020, A reflective field-guide Community-level approaches to child protection in humanitarian action, page 10.
[9] Femme, Entretien n. 10.

f) Suivi et visibilité de la participation

Comme reconnu dans la littérature, il y a un manque d'outils et de standards pour mesurer la participation de l'enfant, dans la perspective de son efficacité et redevabilité.[10] Le résultat est un manque de preuves concrètes pour montrer tous les bénéfices de la participation.

Autrement dit, dans les dernières années il y a eu des propositions de standards de la participation, d'outils, d'indicateurs, de lignes directrices pour combler ce gap, mais ils ne sont pas appliqués systématiquement.[11]



[10] The African Child Policy Forum, 2015, A study on child participation in Eastern Africa, page 47.
[11] Plan, the Concerned for working children, Unicef, World Vision, Save the Children, 2014, A Toolkit for Monitoring and Evaluating Children's Participation - n. 1 Introduction, page 7.

g) Facteurs de risque

Dans certains contextes politiques et de conflit, et pour certaines actions comme celles visibles de plaidoyer, les enfants qui participent à des initiatives pourraient courir des risques associés à leur activisme ou visibilité ; ou encore, dans des contextes même stables, ils/elles pourraient être victimes de discrimination. Il serait donc nécessaire de toujours prendre en compte le possible risque éthique que la participation crée.[12]

Au regard de ce qui précède, il reste encore beaucoup de confusion autour de l'implémentation de la participation des enfants, puisque plusieurs acteurs engagés directement sur le terrain ne comprennent pas vraiment comment la traduire dans les faits.[13]En outre, dans certains cas, la voix des enfants n'est pas suffisamment prise en compte ou leur participation est symbolique plutôt que significative.

[12] Save the Children, 2009, Putting children at the center - A practical guide to children's participation, page 46.
[13] Clare Back for Centre for Development and Emergency Practice, Oxford Brookes University, 2013, Little Voices: Child Participation in Programmes for Conflict Affected Children, page 32.

Définition et intérêt de la participation des enfants

Pour nous enfants, participer ce n'est pas seulement être écouté, c'est prendre part à une œuvre, donner son avis et contribuer matériellement, financièrement pour un but précis. Participer, c'est avoir l'opportunité de donner son point de vue pour espérer être entendu et pris en compte.

Ils viennent exprimer leur existence, se montrer utiles à leur environnement (familles, communauté, pays), contribuer à une vision, tout en testant leurs capacités, expériences, savoir-faire et savoir être.

La participation peut être considérée simplement comme une contribution de l'enfant à la vision ou mission définie par sa famille, sa communauté, le gouvernement de son pays, etc.

La participation est définie comme un principe, elle est d'une grande importance pour les enfants. Par exemple, quand les enfants se réunissent pour organiser des jeux, des activités de sport et de loisirs, cela participe de leur épanouissement

La participation promeut aussi l'auto-protection : les enfants passifs peuvent plus facilement être victimes d'abus, de violences et d'exploitation dans les mains d'adultes malveillants. Appartenir à une association donne une couverture sociale et même juridique aux enfants. L'idée qu'à travers les associations, les enfants peuvent contribuer au développement de leurs pairs, de leurs communautés, et des personnes qui ne connaissent pas leurs droits, entretient la culture de la solidarité, une des valeurs africaines sures.

> *« La participation des enfants consiste non seulement à les consulter, à prendre en compte leur opinion, mais aussi et surtout à faire des enfants des acteurs engagés dans la prise des décisions ainsi que dans leur application »*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

La participation renforce la confiance et l'estime de soi pour être capable de poursuivre et d'atteindre certains objectifs, mais aussi des capacités et compétences nouvelles.[14] Dans le cas des enfants vulnérables ou marginalisés, la participation est aussi un antidote à l'invisibilité. La participation apporte l'esprit de la maîtrise de soi,[15] et est une opportunité de se transformer en acteur de sa vie.

[14] Save the Children, 2009, Putting children at the center - A practical guide to children's participation, page 6.
[15] Clare Back for Centre for Development and Emergency Practice, Oxford Brookes University, 2013, Little Voices: Child Participation in Programmes for Conflict Affected Children, page 4.

Lors des situations d'urgence, les enfants habitués à participer et à s'auto-organiser contribuent à sauver des vies, à diffuser des messages vitaux, à prendre soin des adultes et des pairs, et à reconstruire leurs communautés.[16] Dans le processus de réconciliation et peacebuilding, il est indispensable d'engager les enfants et les jeunes pour briser les cycles continus de violence qui se présentent dans une société.[17]

De plus, la participation peut être considérée comme un pont vers les autres droits, et une gymnastique de citoyenneté et de démocratie, à travers l'apprentissage des droits et valeurs civiques : l'intérêt que les enfants développent envers la communauté et ses différentes questions, l'habitude d'exiger la reddition de comptes auprès des détenteurs d'obligations, l'exercice d'« être ensemble » et de négocier avec les autres collègues de l'association, et enfin, la pratique active de la solidarité et de la compréhension des points de vue d'autrui.

En fait, la citoyenneté n'est pas quelque chose qui s'apprend par soi-même, mais une pratique constante qui fait partie intégrante de la vie quotidienne,[178 et la citoyenneté des enfants se manifeste tout autant à travers leur droit à la participation.

[16] Save the Children, 2009, Putting children at the center - A practical guide to children's participation, page 6.
[17] Clare Back for Centre for Development and Emergency Practice, Oxford Brookes University, 2013, Little Voices: Child Participation in Programmes for Conflict Affected Children, page 4.
[1] Cockburn, 2012, cité en World Vision, 2014, What next? Ways forward for children's and young people's participation, page 23.
18] The Alliance for Child Protection in Humanitarian Action, 2020, A reflective field-guide Community-level approaches to child protection in humanitarian action, page 86.

Lien entre participation et redevabilité

La participation et la redevabilité sont étroitement liées : l'enfant exige que les engagements pris vis-à-vis de lui soient respectés, et cela implique de lui avoir donné des informations préalables pour opérer des choix judicieux. Dès le début d'une initiative qui concerne les enfants et leur participation, il est important qu'ils/elles comprennent les attentes et objectifs du projet, notamment pour éviter des frustrations futures : il est nécessaire de donner toutes les explications requises en termes d'attente et de limites de l'activité, et de construire une bonne base de redevabilité.[19]

> *« La redevabilité c'est maintenir les promesses, participation, donner un feedback, avoir une équipe respectueuse et être loyaux [...]. Soyez sûrs de partager l'information avec nous, parce que nous ne voulons pas monter sur un train en mouvement, nous voulons commencer le voyage avec vous... »*
>
> **ENFANTS - MAEJT**

[19] Save the Children, 2009, Putting children at the centre - A practical guide to children's participation, page 22.

Les autorités et décideurs doivent s'engager à utiliser des mécanismes d'implication des enfants dans la prise de décisions ayant un impact sur leur vie. [20] Cela inclut la participation, mais aussi la transparence et la communication.



« La participation donne une autre signification à la redevabilité. Les enfants disent que tout ce qui est fait pour eux doit être partagé. Sans leur participation effective, même les objectifs des projets sont atteints moins efficacement ».

ENFANTS - MAEJT

[20] Vanessa Currie, Laura H.V. Wright, Helen Veitch, Yana Mayevskaya, and Lindsay Rogers for CPC Learning Network, 2020, Moving towards Children as Partners in Child Protection in COVID-19 Guide - from Participation to Partnership, pages 42-43.

Suivant cette perspective, la participation de l'enfant semble essentiellement considérée comme participation collective. Un enfant pratique sa citoyenneté à travers l'interaction avec d'autres enfants et adultes, et il est important que, pendant une rencontre, il sache représenter la voix collective des autres enfants :[21]

> *« … Après c'est un groupe d'enfants qui parle, pas seulement un seul. Ils/elles prennent la parole, cela devient sérieux »*
>
> **ENFANTS – MAEJT**

En réalité, l'expérience de la participation n'est pas seulement à envisager pour sa portée collective, mais elle est importante aussi pour l'enfant en tant qu'individu : il faut reconnaître que, quand un enfant exprime des opinions sur une question spécifique, à une conférence nationale ou locale, il n'est pas facile de démontrer qu'il y représente les autres enfants. Même si cela est vrai, l'expérience participative de cet enfant particulier n'en perd pas sa valeur, et sera basée sur ses propres expériences de vie.

[21] Save the Children, 2012, Children in politics - A collection of 11 inspiring, motivating and suggestive case studies on children's engagement in governance, page 19

« Moi, je suis entré très petit dans le mouvement, mon rêve était de devenir ouvrier. Mais en rencontrant le MAEJT, j'ai pensé : ah ok, je peux changer le rêve... J'ai vu comment les enfants se transformaient de victimes en acteurs. Ce sont des enfants qui aux yeux de la société ont échoué, et ils/elles ont la chance de devenir des personnes modèles. Maintenant, je suis presqu'à la fin de ma formation universitaire, je la combine avec l'expérience pratique »
Garçon, 26 ans. »

ENFANTS - MAEJT

Des discours à la pratique de la participation des enfants

Au-delà des théories et littératures, des initiatives à succès et témoignant des capacités des enfants sont présentes et visibles dans notre environnement immédiat.

Il y a toute une série d'expériences dans la « Budgétisation participative », qui est définie dans une étude comme une « forme de démocratie et de représentation directe, dans laquelle des citoyens et des résidents proposent, discutent et définissent comment sera dépensée une portion du budget public ».[22] l'activisme des enfants et des jeunes, et renforcer leurs compétences pour influencer l'allocation des ressources disponibles.

La revendication des droits commence à un niveau local, et peut atteindre le niveau national et transnational. A travers des dynamiques organisationnelles, les enfants réalisent leurs droits par des actions concrètes visant plusieurs de leurs droits.

Il y a une série d'initiatives dans le reporting sur les droits de l'enfant, notamment les rapports supplémentaires sur la Convention des Droits de l'Enfant, et les rapports sur la Charte Africaine.[23] C'est dans le but de se prononcer sur l'état de mise en œuvre de leurs droits.

[22] Plan International, 2016, Child Participatory budgeting - a review of global practice, pages 20-21, traduction propre.
[23] Femme, Entretien n. 11.

La prise en compte par les autorités politiques des propositions et solutions, des groupes d'enfants commence par la préparation des messages à échanger avec des gouvernants du niveau local au niveau national. Ils engagent des processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers des plans d'action. [24]

Il y a des plans d'action élaborés contre les violences. En effet les enfants partent de leurs observations des cas avérés pour initier des enquêtes auprès des leurs pairs avec qui ils déroulent des analyses des problématiques priorisées par eux-mêmes avant de passer à l'action.

La prévention des risques et la protection de l'environnement, les enfants organisés et les jeunes activistes ne tarissent pas d'idées pour promouvoir des actions centrées sur la réduction des risques de catastrophes.[25]

Il y a des alliances qui se créent avec les leaders traditionnels, pour atteindre des objectifs précis. Dans des contextes humanitaires, des clubs d'enfants au niveau communautaire, peuvent, à travers leurs actions, sauver des populations entières et des vies contre les désastres.

Avec ces exemples, on peut noter que diverses organisations et initiatives s'efforcent de promouvoir la participation des enfants en Afrique. Ces efforts consistent à responsabiliser les enfants, à leur fournir des plateformes pour se faire entendre et à défendre leurs droits aux niveaux local, national et international. Toutefois, la mise en œuvre effective de ces droits et politiques peut varier.

[24] Homme, Entretien n. 5.

[25] UNDRR, 2020, Engaging children and youth in disaster risk reduction and resilience building, page 53.

Les enfants prennent donc position

Nous les enfants, voulons que les autorités, les décideurs et les parties prenantes prennent au sérieux notre participation, en la traduisant en une approche pratique et en veillant à ce que notre voix soit non seulement entendue, mais aussi valorisée et prise en compte. A notre avis, la participation des enfants est nécessaire dans divers domaines du développement pour s'assurer que nos voix soient entendues, que notre engagement a un impact et que nos droits sont respectés.



Voici quelques-uns de ces domaines :

Education :

La participation des enfants est essentielle à l'élaboration des politiques éducatives, au développement des programmes et à la gestion des écoles. Les enfants devraient avoir leur mot à dire dans les décisions qui affectent leur environnement d'apprentissage, y compris les méthodes d'enseignement, les ressources et les activités extrascolaires.



Santé :

La participation des enfants aux décisions relatives à la santé est essentielle pour répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques. Impliquer les enfants dans les discussions sur les services de santé, les stratégies de prévention et l'accès à des soins de santé de qualité, sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et adolescentes peut conduire à de meilleurs résultats et à une amélioration de l'état de santé des enfants.



Protection et droits de l'enfant :

La participation des enfants est essentielle dans les questions liées à la protection de l'enfance, y compris les lois, les politiques et les interventions visant à prévenir et répondre à l'exploitation, aux abus, et violences à l'égard des enfants. Les enfants doivent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre de programmes et d'initiatives visant à promouvoir leurs droits et à garantir leur sécurité.



Environnement et changement climatique :

Les enfants ont un rôle important à jouer dans les questions de durabilité environnementale et de changement climatique. Leur participation aux discussions et à la prise de décisions concernant les politiques environnementales, les efforts de conservation et les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est cruciale pour un avenir durable.



Développement social et communautaire :

La participation des enfants aux initiatives de développement communautaire peut favoriser leur sentiment d'appartenance, leur autonomisation et leur citoyenneté active. L'implication des enfants dans les processus décisionnels de la communauté, tels que la planification urbaine, le développement des infrastructures et les programmes de protection sociale, peut déboucher sur des communautés plus inclusives et adaptées aux enfants.



Justice et systèmes juridiques :

La participation des enfants est essentielle à l'élaboration de systèmes juridiques et de politiques qui protègent les droits des enfants et garantissent leur accès à la justice. Les enfants devraient avoir la possibilité de contribuer à l'élaboration de lois, de procédures et de mécanismes qui répondent à leurs besoins spécifiques et garantissent la mise en place et le fonctionnement d'un système de justice pour enfants adapté et respectueux des droits des enfants.

Nous enfants exigeons des parties prenantes qu'elles veillent à ce que notre participation soit inclusive et représentative de notre diversité. Inclure des enfants de tous horizons, y compris ceux issus de communautés marginalisées. Reconnaître et prendre en compte les défis et les obstacles particuliers auxquels nous pouvons être confrontés dans le cadre de notre participation et offrir des chances égales à tous.

Messages clés pour les parties prenantes :

1. «Incluez-nous dès le début, et non pas après coup.».
2. « Écoutez-nous, valorisez nos opinions et prenez-les au sérieux ».
3. «Donnez-nous les moyens de nous approprier notre propre avenir.»
4. «Fournissez-nous des informations accessibles et adaptées à notre âge.»
5. « Collaborez avec nous en tant que partenaires dans la prise de décisions. »
6. «Créez des espaces sûrs et respectueux pour que nous puissions nous exprimer.
7. «Soutenez-nous en nous fournissant des ressources et des opportunités de croissance.»
8. «Veillez à ce que notre participation soit inclusive et représentative de notre diversité.»
9. « Soyez responsables de vos engagements et de vos promesses vis-à-vis de nous. »

Conclusion

Vue d'Afrique, la participation significative des enfants est essentielle au développement et au bien-être des enfants. Elle représente un véritable espoir. En tant qu'enfants, nous avons le droit d'être entendus et de participer activement aux décisions et aux activités/programmes qui affectent nos vies. Les modèles de développement tentés jusque-là n'ont jamais su exploiter ces ressources essentielles que constituent l'énergie et la créativité des enfants.

En mettant en œuvre les positions présentées dans ce document, les parties prenantes peuvent combler les lacunes en matière de participation des enfants et créer un environnement dans lequel nos voix sont appréciées, respectées et prises en compte. La création des espaces et des plateformes respectueux et sûrs, l'inclusion de toutes les couches sans discrimination, la responsabilisation et le soutien des initiatives portées par les enfants sont de bons leviers de développement.

Ces leviers offrent diverses chances à l'enfant africain de s'instruire, déployer son énergie et contribuer au développement d'une société qu'il aura contribuée à créer à travers ses propres rêves et aspirations et non ceux d'autres continents riches et lointains à vivre par tous les moyens. C'est pourquoi les institutions qui veulent soutenir les enfants africains se doivent de favoriser au sein, et au-delà de leurs programmes, le développement de la participation des enfants, d'accompagner leur organisation et ainsi contribuer à soutenir leur protagonisme.



MAEJT Afrique

Copy right 2023